

# Charles Quint : modèle du prince chrétien ?

par Cyril Duchateau

Ses lettres, ses papiers personnels, ses « réflexions », son testament, ses instructions, confirment que Charles Quint prenait la religion très au sérieux et la considérait comme l'âme même de sa politique.

Salvador DE MADARIAGA, *Charles Quint*.

**N**OUS FÊTONS cette année le 450<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Charles Quint, né à Gand le 24 février 1500 et décédé au monastère de Yuste, en Espagne, le 25 septembre 1558.

De nombreux ouvrages sont parus sur lui ces dernières années : *Charles Quint, un Empereur pour l'Europe*, de Otto de Habsbourg <sup>1</sup>, paru chez Racine en 2000 ; *Charles Quint : un César catholique*, de Michel Géoris, publié chez France-Empire en 1999 ; et surtout un magistral *Charles Quint*, de Pierre Chaunu et Michèle Escamilla, paru en 2000 chez Fayard. Ces ouvrages s'ajoutent aux excellentes synthèses sur le sujet ; citons pour mémoire : *Charles Quint 1500-1558* de Karl Brandi, publié chez Payot en 1936 ; *Charles Quint*, de Henri Lapeyre, paru dans la collection « Que sais-je ? » en 1973 ; *Charles Quint*, de Philippe Erlanger, édité chez Perrin en 1980 ; *Charles Quint, empereur des deux mondes*, de Joseph Perez, publié par Gallimard dans la collection « Découvertes » en 1994.

Cet intérêt pour le grand empereur s'explique par la singularité de son règne. Celui-ci se situe en effet à un moment clef de l'histoire de l'humanité : d'une part, un nouveau continent vient d'être découvert ; d'autre part, le vieux continent entre dans une nouvelle ère, celle des Temps Modernes, marquée par la rupture de la Réforme protestante. Or, c'est à ce moment précisément que Charles Quint devient le *souverain le plus puissant de la chrétienté*. En 1506, il a hérité des Pays-Bas et de la Franche-Comté, en 1516, des

---

1 — Il ne descend pas de Charles Quint, mais de son frère Ferdinand.

couronnes d'Aragon et de Castille, en 1519, de l'Autriche ; en 1526, son frère Ferdinand hérite à son tour de la couronne de Bohême et de Hongrie. A cet immense empire constitué par les héritages, il convient d'ajouter l'Amérique espagnole – on parle à l'époque des Indes occidentales –, dont la conquête s'est déroulée sous son règne. Enfin Charles Quint, de par l'élection impériale de 1519, est devenu le chef temporel de la Chrétienté. Cela lui donne une prééminence théorique sur les autres chefs d'États chrétiens <sup>1</sup>, ainsi qu'une certaine souveraineté sur le Saint-Empire.

Toute la Chrétienté occidentale est donc sous son influence au début du 16<sup>e</sup> siècle, au point qu'on le considère comme un *nouveau Charlemagne*, un *alter Carolus*. La comparaison n'est pas innocente : Charlemagne est en effet l'archétype du prince chrétien, au sens complet où on l'entendait à l'époque médiévale, c'est-à-dire catholique. En rapprochant les deux empereurs, on entend faire de Charles Quint le type moderne du prince chrétien, c'est-à-dire du souverain qui, détenteur de la puissance temporelle <sup>2</sup>, gouverne, non pas pour son bien propre, mais pour celui de ses sujets et de la chrétienté ; du souverain qui est, dans le domaine de la foi et des mœurs, subordonné à l'autorité spirituelle de l'Église <sup>3</sup> ; en un mot, du souverain qui mène une politique chrétienne, c'est-à-dire une politique conforme à l'enseignement de l'Église, favorisant l'épanouissement spirituel de ses sujets <sup>4</sup>, défendant et protégeant l'Église, aidant celle-ci dans sa mission essentielle qui est celle d'aller enseigner toutes les nations.

Dans quelle mesure Charles Quint, héritier des rois catholiques, correspond-il à cette définition ?

Pour tenter de répondre à cette question, il convient d'étudier tout d'abord la personnalité de Charles Quint, puis son action, à la fois dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde.

---

1 — Cela lui donne notamment une responsabilité particulière dans la direction des forces chrétiennes en lutte contre les infidèles.

2 — Le prince chrétien concentre entre ses mains le pouvoir temporel chrétien, alors qu'aujourd'hui ce pouvoir temporel est dispersé entre les mains de millions de citoyens catholiques.

3 — Comme le rappelle solennellement Boniface VIII dans la bulle *Unam Sanctam* du 18 novembre 1302 : « L'un et l'autre glaives, le temporel et le spirituel, appartiennent à la puissance ecclésiastique, mais celui-là est tiré pour l'Église, celui-là par l'Église, le second par le prêtre, le premier par les rois et les chevaliers, avec le consentement et la permission du prêtre. Il faut donc [...] que l'autorité temporelle soit soumise à la spirituelle. »

4 — Dans le *De Regno* appelé aussi *De Regimine Principum*, saint Thomas d'Aquin déclare au jeune roi de Chypre : « L'office de celui qui gouverne sera non seulement de conserver intacte la chose en elle-même [la cité], mais en plus, de la conduire à sa fin », et il ajoute plus loin : « La fin ultime de la multitude rassemblée en société (est), par la vertu, de parvenir à la jouissance de Dieu. »

## La personnalité de Charles Quint

Charles Quint est un homme d'une grande piété. Marqué par l'éducation chrétienne reçue de son précepteur Adrien d'Utrecht – le futur pape Adrien VI <sup>1</sup> –, il est assidu dans sa pratique religieuse : l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli affirme ainsi que Charles Quint, à cinquante ans, entend deux messes par jour, qu'il assiste aux vêpres, fait oraison, se confesse et communique quatre fois par an. C'est un croyant sincère aux pratiques austères : il se donne la discipline et porte le cilice. Enfin, lorsqu'il meurt le 21 septembre 1558, il a sur le cœur le crucifix de l'impératrice et, au-dessus de son chevet, l'image de la Vierge Marie.

Il fait preuve également d'une grande attention à accomplir son devoir d'état de souverain catholique, selon les préceptes de la sainte Église.

Il a tout d'abord *une conception sacrificielle du pouvoir* : il entend gouverner non dans son intérêt propre, mais dans celui de ses sujets et de la Chrétienté tout entière. Son but est de servir l'Église et non pas de l'utiliser pour asseoir sa propre puissance impériale. Il n'hésite pas pour cela à négliger sa santé fragile : en effet, alors que, très tôt, il a été malade, il mène, afin de sauvegarder l'unité de son empire et le bien commun de la Chrétienté, une vie de veille, de déplacements, qui est un défi aux pesanteurs de son corps. Il est sans cesse en mouvement, en activité, à tel point qu'en 1553-54, l'ambassadeur vénitien déclare à son propos : « Le pauvre prince excite la compassion tous ceux qui l'ont vu. »

Ensuite, il s'efforce toujours de *combattre ses adversaires dans l'honneur* : ainsi, il renvoie avec mépris un Maure qui était venu lui proposer d'empoisonner le célèbre pirate Barberousse, allié du sultan ottoman ; une autre fois, en 1547, il répond froidement à un gentilhomme qui lui propose de faire déterrer le cadavre de Luther : « Je guerroye contre les vivants ».

Il entend enfin *mener des guerres justes*, comme le prouve la célèbre controverse de Valladolid qu'il organise en 1550-1551 : Charles Quint, en effet, qui doute de la légitimité des conquêtes dans les Indes occidentales, décide de les suspendre afin de savoir si elles sont justes ou non. Il réunit pour cela une commission de quinze juges qui doivent donner leur avis sur la question <sup>2</sup>. Les

<sup>1</sup> — Pape de 1522 à 1523, adepte de la *devotio moderna*, courant religieux qui insiste sur l'intériorisation de la piété à travers l'examen de conscience et la direction spirituelle (les *Exercices* de saint Ignace procèdent de la *devotio moderna*).

<sup>2</sup> — Les débats portent sur le problème suivant : « Sa majesté a-t-elle le droit de faire la guerre aux Indiens avant leur évangélisation pour les soumettre à son autorité, de telle sorte qu'après leur soumission ils puissent être plus facilement instruits, à la lumière de la doctrine évangélique, de leurs erreurs et de la vérité du christianisme ? » (PEREZ J., *Charles Quint, empereur des deux mondes*, Gallimard, « Découvertes », 1994, p. 144 : l'auteur présente le résumé du débat selon l'un des juges, le dominicain Dominique de Soto).

arguments en faveur de la Conquête<sup>1</sup> sont présentés par le docteur Sépulveda, théologien et chapelain de l'empereur<sup>2</sup>; les arguments contre<sup>3</sup> sont développés par l'ex-évêque de Chiapas, le dominicain Bartolomé de Las Casas<sup>4</sup>. Finalement la commission se sépare sans prendre position. Néanmoins, on peut considérer que le vainqueur est Sépulveda, puisque les guerres de conquête reprennent<sup>5</sup>. Elles ne sont pas, bien sûr, conçues comme des opérations de pillage et d'appropriation des biens des Indiens, mais comme des expéditions en vue d'une mission civilisatrice<sup>6</sup>.

Le souci de Charles Quint de bien agir conformément à la doctrine chrétienne est d'ailleurs tel qu'il n'hésite pas à demander pardon à ses sujets pour ses erreurs passées. Le 25 octobre 1555, à Bruxelles, à l'occasion de sa renonciation au gouvernement des Pays-Bas, il déclare « qu'il savait bien qu'en tout son temps, il avait fait de grandes fautes, tant par son jeune âge, par ignorance et négligence ou autrement, mais qu'il pouvait bien certifier n'avoir

1 — Nécessité de sauver les innocents immolés dans les sacrifices humains et de faciliter la tâche des prédicateurs.

2 — Né en 1490 et mort en 1573. Auteur d'un *Démocrates* (premier), ou de la compatibilité entre la discipline militaire et la religion chrétienne, qui traite de la légitimité des guerres contre les Turcs et les princes protestants allemands, et d'un *Démocrates* (second), ou des justes causes de la guerre contre les Indiens, dont il reprend l'essentiel de l'argumentation pour la controverse de Valladolid. Sépulveda n'est pas, comme on l'a parfois présenté, un partisan de l'esclavage des Indiens, comme le prouve sa *Correspondance*, publiée en 1557 : « Il est certain – comment pourrait-on en douter ? – qu'il n'est pas légitime, en quelque manière que ce soit, de dépouiller de leurs biens, ou de réduire en esclavage les barbares du Nouveau Monde que nous appelons Indiens. [...] C'est mensonge et calomnie de m'attribuer cette théorie si étrange que je suis très loin de faire mienne. Je n'affirme pas que les barbares doivent être réduits en esclavage, mais seulement qu'ils doivent être soumis à notre autorité. » (DUMONT J., *La Vraie Controverse de Valladolid*, Paris, Critérim, 1995, p. 209.)

3 — La mort de quelques innocents est moins grave que les malheurs des guerres ; la guerre préalable à la prédication est nuisible à son objectif.

4 — Né en 1484, mort en 1566 ; auteur de la *Très brève Relation de la destruction des Indes*, ouvrage très hostile à la conquête.

5 — En direction du Chili, contre les Araucans, en 1554 ; de la Floride en 1559 ; du nord du Mexique, contre les Chichimèques, en 1563.

6 — La guerre est faite pour assurer la libre prédication et la sécurité des religieux missionnaires, pour protéger les Indiens déjà convertis, empêcher ces crimes abominables que sont les sacrifices humains et le cannibalisme. C'est ce qu'exprime très bien le jésuite José de Acosta qui affirme, dans son *De procuranda Indorum salute* publié en 1589, que « celui qui voudrait suivre la méthode d'évangélisation des Apôtres, dans la plus grande partie de ce monde indien, donnerait les preuves manifestes qu'il est un insensé. Il est nécessaire qu'aillent ensemble le soldat et le prêtre ». Las Casas le reconnaît lui-même, puisque, lors de la première session de la controverse, interrogé sur ce qu'il conviendrait de faire, il concède : « Dans les régions ne recelant pas de périls, il faudra, comme prescrit l'Évangile, que pénètrent les seuls prédicateurs. [...] Là où quelque péril est à craindre, il faudra bâtir, en bordure de la zone à évangéliser, quelques forteresses, à partir desquelles on pourra commencer à s'entretenir avec ces gens, propager la foi et prendre pied sur leurs terres. » (DUMONT J., *La Vraie Controverse de Valladolid*). L'un et l'autre ne font d'ailleurs que reprendre un principe énoncé par saint Thomas d'Aquin : « [Si] les fidèles du Christ font souvent la guerre aux infidèles, ce n'est pas pour les forcer à croire [...], mais c'est pour les contraindre à ne pas empêcher la foi » (II-II, q. 10, a 8).

jamais fait tort ou injustice, sciemment, à aucun de ses sujets, et que, s'il en avait fait quelqu'une, cela n'avait pas été à son escient, mais par ignorance ; qu'il le regrettait et en demandait pardon ».

Charles Quint semble donc posséder de grandes vertus chrétiennes. Pourtant, ne peut-on pas lui reprocher son orgueil ? Ne poursuit-il pas un *rêve de monarchie universelle* ? Ne cherche-t-il pas à placer l'ensemble de la chrétienté sous la domination des Habsbourg ? Ce rêve n'a-t-il d'ailleurs pas conduit à un certain impérialisme et donc à des guerres avec d'autres princes catholiques d'Europe et au désastreux sac de Rome de 1527 ?

Tout d'abord, il n'est pas du tout certain que Charles Quint ait souhaité devenir un *monarque universel* et qu'il ait songé à faire de la chrétienté occidentale une vaste entité politique unifiée sous son autorité. Cette thèse est, certes, développée par des historiens allemands de grand renom<sup>1</sup>, qui estiment que Charles Quint aurait adhéré aux idées de son chancelier piémontais Gattinara<sup>2</sup>. Mais elle est contestée par d'autres historiens espagnols, comme Ramón Menéndez Pidal, qui affirme au contraire que les idées de Charles Quint lui sont propres, qu'elles ne doivent rien à celles de son chancelier et que son seul but est d'assurer la paix entre les chrétiens, afin de mieux se consacrer à la croisade contre les infidèles<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs ce que Charles Quint lui-même aurait déclaré au pape en 1536 :

Certains disent que je veux être le monarque du monde, et ma pensée ainsi que mes œuvres démontrent le contraire [...]. Mon intention n'est pas de faire la guerre aux chrétiens, mais bien contre les infidèles : je souhaite que l'Italie et la chrétienté soient en paix et que chacun possède ce qui lui appartient<sup>4</sup>.

1 — Karl BRANDI notamment.

2 — GATTINARA déclare en effet en juillet 1519 à Charles Quint, après l'élection du 28 juin 1519 : « Sire, puisque Dieu vous a conféré cette grâce immense de vous élever par dessus tous les rois et princes de la chrétienté à une puissance que jusqu'ici n'a possédé que votre prédécesseur Charlemagne, vous êtes sur la voie de la monarchie universelle, vous allez réunir la chrétienté sous une seule houlette. »

3 — De toute façon, si réellement Charles Quint a rêvé d'être un monarque universel, ce fut uniquement jusque vers 1530, date à laquelle il se rend compte que la chrétienté doit rester ce qu'elle a toujours été : un ensemble d'États indépendants communiant dans une même foi – d'ailleurs, même à l'époque de Constantin ou de Charlemagne, il n'y a jamais eu un seul État chrétien rassemblant tous les fidèles –. Le rêve universaliste implique, en effet, l'affrontement permanent avec la France – qui représente une puissance équivalente, sinon supérieure à celle de l'empire de Charles Quint – et qui tient à son indépendance ; le roi de France se considérant comme « empereur en son royaume », refuse de reconnaître une quelconque suzeraineté de l'Empereur sur ses terres : « Le roi ne doit tenir de nul » affirment ses légistes. Ce rêve universaliste se heurte surtout, à partir de 1530, à la mort de Gattinara et à l'éclatement de la chrétienté du fait de la réforme luthérienne.

4 — D'après SANDOVAL, chroniqueur officiel de la cour de Castille, qui a écrit *Historia de la vida y hechos del Emperador Carolo V* – SANDOVAL n'est pas contemporain des événements qu'il relate, mais il est cependant bien informé –, cité par CHAUNU P. et ESCAMILLIA M., *Charles Quint*, Fayard, 2000, p. 269.

En ce qui concerne les *guerres avec d'autres princes catholiques*, il convient de souligner qu'il n'en est pratiquement jamais l'initiateur, qu'il a toujours souhaité la paix et la réconciliation <sup>1</sup>.

Quant au *sac de Rome* du 6 mai 1527, qui bouleverse la chrétienté catholique tout entière, il ne l'a jamais souhaité mais, au contraire, le déplore. En effet, si Rome est mise à sac et le pape fait prisonnier <sup>2</sup>, c'est non sur les ordres de Charles Quint, qui n'est pas averti de la marche de ses troupes <sup>3</sup>, mais à l'initiative des soldats eux-mêmes, qui, furieux de ne pas avoir reçu une solde suffisante, décident de se payer sur les trésors de l'Église. Lorsque l'empereur apprend la terrible nouvelle, il est saisi d'horreur : il suspend les fêtes qu'il donne à l'occasion de la naissance de son fils Philippe et revêt des habits de deuil. Il dépêche à Rome le général des franciscains, afin d'assurer le pape de son amitié et envoie une lettre à tous les princes chrétiens d'Europe pour leur expliquer qu'il ne pouvait pas prévoir cet événement qu'il regrette profondément. Le seul reproche que l'on peut faire à Charles Quint dans cette affaire est de ne pas avoir suffisamment payé ses troupes.

Ainsi, Charles Quint est un chrétien à la foi profonde et à la conscience droite. C'est pourquoi il cherche à faire toujours et partout son devoir d'état de prince chrétien.

## **Son action dans l'Ancien Monde : défense de la Chrétienté**

Ce devoir d'état de prince chrétien, Charles Quint l'entend comme un service à l'égard de la Chrétienté. Il veut en effet tout d'abord *défendre l'unité de la chrétienté, menacée par l'hérésie* :

Il est clair, déclare-t-il, qu'un frère isolé est dans l'erreur lorsqu'il contredit l'opinion de toute la chrétienté, sinon la chrétienté se serait trompée depuis mille ans et plus. Aussi, je suis résolu à engager mes royaumes, mes

---

<sup>1</sup> — Cette réconciliation intervient parfois avec le roi Valois : en 1530, après la Paix des Dames, François I<sup>er</sup> épouse la sœur de Charles Quint, Éléonore ; en 1539, le roi de France permet à l'empereur de traverser son royaume pour se rendre à Gand.

<sup>2</sup> — Les troupes impériales, commandées par le duc de Bourbon, plus ou moins contraint de prendre la tête de l'opération, sont rejointes par des hors-la-loi italiens : ensemble, ils se livrent à huit jours de pillages et de massacres à l'encontre de la malheureuse population romaine. Le pape parvient à se réfugier dans le château Saint-Ange et se rend le 7 juin 1527 au prince d'Orange : il reste prisonnier jusqu'en décembre, date à laquelle Charles Quint lui rend sa liberté, moyennant certaines garanties comme l'abandon de l'alliance française.

<sup>3</sup> — C'est après leur échec devant Florence que les 8 000 lansquenets luthériens allemands de Frundsberg et les 6 000 mercenaires espagnols de Bourbon prennent la direction de la capitale pontificale.

possessions, mes amis, mon corps et mon sang, ma vie et mon âme. Car ce serait une honte pour vous et pour nous, membres de la noble nation germanique, si, de notre temps et par notre négligence, la seule apparence de l'hérésie, d'un tort fait à la religion chrétienne, pénétrait dans le cœur des hommes <sup>1</sup>.

Cette lutte contre l'hérésie prend deux formes.

Là où il dispose d'un *pouvoir direct* et fort et où l'hérésie combattue reste minoritaire et sans appuis politiques – c'est-à-dire dans ses possessions personnelles, Espagne et Pays-Bas essentiellement –, il charge l'Inquisition de réprimer les déviations religieuses, tout en lui prêtant son concours dans l'exécution des sanctions qu'elle a prononcées.

Ailleurs, là où il n'exerce qu'un *pouvoir indirect* et où l'hérésie a pris une forme organisée et bénéficie du soutien de princes puissants – c'est-à-dire dans le reste du Saint-Empire –, il est contraint de la combattre militairement en conduisant une véritable guerre.

Ainsi, il lutte en Espagne contre les *conversos* judaïsants, les morisques islamisants <sup>2</sup> et les protestants <sup>3</sup>, *alumbrados* <sup>4</sup> et luthériens <sup>5</sup>. Dans les Pays-Bas

1 — Mémoire adressé aux princes rassemblés à la Diète de Worms en 1521.

2 — En effet, il n'y a plus officiellement de juifs en Espagne depuis 1492, date à laquelle on leur a laissé le choix entre la conversion ou l'exil : 150 000 décident de partir, au Portugal, où ils ont à nouveau le choix entre la conversion ou l'exil en 1496, ou en Afrique du Nord ; 150 000 préfèrent rester et deviennent des « nouveaux chrétiens » ou *conversos*. L'Inquisition espagnole, créée en 1478 par la bulle *Exigit sinceræ devotionis* du pape Sixte IV, peut les poursuivre s'ils continuent à pratiquer clandestinement leur culte – on appelle les crypto-judaïsants, les marranes –. Il en va de même pour les musulmans restés en Espagne après la reconquête, appelés Mudéjars et qui représentent environ 55% de la population dans l'ancien royaume de Grenade, 30% à Valence et 20% en Aragon. Suite à leur révolte, les Mudéjars grenadins sont invités en 1499 à se convertir ou à partir, mesure étendue en 1502 à tous les Mudéjars de la couronne de Castille, puis, en 1526, à tous ceux de la couronne d'Aragon. Ceux qui choisissent de rester sont désormais appelés Morisques. L'Inquisition peut les poursuivre s'ils continuent à pratiquer secrètement leur religion. Mais dans la couronne d'Aragon, l'Inquisition ne peut pourchasser les Morisques faussement convertis pendant une période de 40 ans – donc jusqu'en 1566 –, période jugée nécessaire à la bonne évangélisation des néophytes. Les Morisques de Grenade s'étant révoltés en 1568, ils sont dispersés, et finalement tous les Morisques sont expulsés d'Espagne entre 1609 et 1614.

3 — Les érasmiens ne sont pas poursuivis en tant que tels par l'Inquisition sous Charles Quint, mais comme illuminés ou luthériens, l'essentiel de l'œuvre d'Érasme étant cependant mise à l'Index en Espagne en 1559.

4 — Les *alumbrados* ou illuminés représentent une déviation non orthodoxe du courant mystique espagnol initié par Francisco DE OSUNA, auteur des *Abécédaires spirituels* où il invite à une dépossession de soi à travers l'oraison mentale, ce qu'il appelle le « recueillement ». Les *alumbrados*, qui se réunissent en conventicules secrets et pensent pouvoir se passer des clercs, puisque leur spiritualité est celle de l'immédiateté, et prônent « l'abandon » à l'amour de Dieu, qui, en convertissant le pratiquant, le rend incapable de commettre le péché.

5 — Des foyers de luthéranisme apparaissent en Espagne à la fin du règne de Charles Quint, en Castille (Valladolid) et en Andalousie (Séville). Les luthériens espagnols ont des positions doctrinales très proches de celles des luthériens allemands : justification par la foi, référence exclusive à l'Écriture, rejet de la présence réelle, négation de l'existence du

il s'oppose aux luthériens et surtout aux anabaptistes <sup>1</sup>. Dans le Saint-Empire, il affronte les luthériens <sup>2</sup>. En luttant contre l'hérésie, Charles Quint espère renforcer la cohésion de ses possessions et du Saint-Empire, pour affronter avec une plus grande force l'empire ottoman.

De fait, Charles Quint entend surtout *défendre l'intégrité de la chrétienté, menacée par l'Islam*. La lutte contre les infidèles est une des grandes préoccupations de l'empereur. Charles Quint souhaite poursuivre la dynamique de croisade engagée par ses ancêtres Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon, qui non seulement s'étaient emparés en 1492 du dernier réduit musulman de la péninsule ibérique – le royaume de Grenade –, mettant ainsi un point final à la reconquête engagée sept cents ans plus tôt, mais qui encore avaient poursuivi leur lutte séculaire contre l'Islam en s'emparant des présides d'Afrique du Nord <sup>3</sup> – points d'appuis destinés à s'opposer à la course barbaresque. Charles Quint lutte pour cela sur deux fronts : d'une part en Méditerranée contre les Barbaresques, d'autre part en Hongrie contre les Ottomans.

*La lutte contre les Barbaresques* est marquée par l'affrontement avec un renégat d'origine grecque, Khairrédine Barberousse, vassal du sultan ottoman, qui pratique la piraterie, effectue des razzias sur les côtes d'Espagne et de Sicile. Charles Quint remporte contre lui un grand succès en 1535 à Tunis, mais sans lendemain car il échoue dans sa tentative de reconquête d'Alger en 1541 <sup>4</sup> et perd plusieurs de ses points d'appuis.

purgatoire. Charles Quint refuse les attermolements qui ont abouti à la rupture de l'unité de foi dans le Saint-Empire : « Mon cher fils, écrit-il à Philippe II, cette sombre affaire qui a éclaté ici me remplit d'une indignation que vous pouvez sans mal imaginer [...]. Il vous faut absolument couper le mal à la racine, avec la plus grande rigueur, en appliquant le châtement le plus dur [...]. » Cette « alerte » protestante en Espagne inquiète d'autant plus Charles Quint qu'elle touche le cœur du royaume. Finalement, le luthéranisme espagnol, vigoureusement combattu par l'Inquisition, disparaît.

1 — Les anabaptistes, qui menacent l'ordre social par leurs théories égalitaristes, sont aussi combattus par les luthériens.

2 — Il existe trois grands courants protestants dans le Saint-Empire avant le calvinisme : celui des luthériens, celui des sacramentaires avec Zwingli à Zurich et Bucer à Strasbourg, qui nient la présence réelle dans l'eucharistie, alors que Luther, tout en rejetant la transsubstantiation, affirme la consubstantiation ; et celui des anabaptistes. Seuls les premiers constituent une véritable menace pour l'unité de foi dans le Saint-Empire.

3 — Melilla en 1497, Mers-el-Kébir en 1505, le Peñón (= forteresse) de Velez, au Maroc, en 1508 ; Oran en 1509, le Peñón d'Alger, Bougie et Tripoli en 1510.

4 — Cet échec est en partie dû à l'alliance de François I<sup>er</sup> avec Soliman le Magnifique – Si certes Charles Quint a fait également alliance avec la Perse, il s'agit d'une alliance de revers dirigée contre un autre souverain musulman et non contre un chef d'État chrétien –. Cette alliance de François I<sup>er</sup>, scandaleuse aux yeux de la chrétienté, se manifeste ouvertement lors du siège de Nice de 1543 où la flotte barbaresque se joint à la flotte du roi Valois pour bombarder la ville, et lors de l'hivernage de l'armée de Barberousse à Toulon de septembre 1543 à mars 1544 – (François I<sup>er</sup> entendait ainsi garder la flotte barbaresque à sa disposition – : les habitants de Toulon sont invités à se retirer dans l'arrière-pays, par précaution, on retire même les archives. « A voir Toulon, on se dirait à Constantinople »,

*La lutte contre les Ottomans* est dominée par la défense de Vienne assiégée en 1529 et la résistance de l'armée impériale face aux troupes du sultan – trois cent mille hommes – en Hongrie en 1532. A l'égard des Turcs, Charles Quint est intransigeant : il refuse notamment de reconnaître le traité de 1533 entre son frère Ferdinand et Soliman le Magnifique <sup>1</sup> et continue à se considérer en guerre contre les Ottomans.

Ainsi Charles Quint paraît mériter le titre de défenseur de la foi. Pourtant, cette défense de la chrétienté ne comporte-t-elle pas des aspects contestables ? L'attitude de Charles Quint à l'égard des hérétiques et des infidèles ne pose-t-elle pas le *problème de la conversion par la force* ? A travers la guerre contre les princes protestants allemands, l'Inquisition et la croisade contre les Barbaresques et les Ottomans, ne va-t-il pas à l'encontre du principe fondamental de l'apostolat chrétien, qui veut que l'adhésion à la foi se fasse sans violence <sup>2</sup> ?

En ce qui concerne la *croisade contre l'Islam*, la réponse est simple : elle n'a pas pour objectif la conversion des infidèles ; elle est simplement une entreprise visant à chasser le pouvoir musulman de toutes les terres chrétiennes dont il s'est emparé.

Dans le cas de la *lutte contre l'hérésie*, la réponse est plus complexe. Il ne s'agit pas de convertir par la force, mais de ramener les dissidents religieux au sein de l'Église <sup>3</sup>, et surtout d'empêcher la propagation de leurs erreurs dans la société chrétienne. De fait, pour les hommes du 15<sup>e</sup> siècle, l'unité de foi est un bien commun qu'il convient de préserver. Cette conception n'est d'ailleurs pas spécifique aux catholiques : elle est aussi répandue chez les protestants, qui, partout où ils se sont imposés, ont, eux aussi, pourchassé les déviations de ce qu'ils considéraient comme la vraie foi <sup>4</sup>.

écrit un contemporain. Après le départ des Barbaresques, on doit indemniser la population des dommages subis et l'exempter de tailles pendant dix ans.

1 — Traité qui officialise le partage en deux de la Hongrie, avec, d'un côté une Hongrie royale, tenue par les Habsbourg, et, de l'autre, une Hongrie ottomane.

2 — C'est la formule classique de saint Augustin : « *Credere non potest homo nisi volens* l'homme ne peut croire que volontairement » (PL 35, 1607).

3 — Ainsi, l'Inquisition ne vise pas les infidèles, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas reçu le baptême – juifs, musulmans ou païens –, mais uniquement les chrétiens déviant. Saint Thomas d'Aquin déclare en effet : « *Accipere fidem est voluntatis, sed tenere jam acceptam est necessitatis*, accepter la foi est affaire de liberté, la garder une fois reçue est une nécessité » (II-II, q. 10, a 8). Si l'entrée dans la chrétienté est libre, la sortie ne l'est pas. Le docteur Angélique ajoute que les hérétiques « doivent être contraints, même corporellement, à remplir ce qu'ils ont promis, et à tenir ce qu'ils ont une fois reçu ».

4 — Ce principe de la répression des déviations religieuses par l'autorité temporelle est mis en application par Henri VIII, qui fait exécuter le chancelier Thomas More et l'évêque saint John Fischer ; par Calvin, qui fait brûler le médecin espagnol Michel Servet, un de ses contradicteurs ; par les princes protestants allemands, qui mettent fin par les armes à l'expérience anabaptiste de Jean de Leyde dans la ville de Munster. Ce principe est d'ailleurs un des fondements de la paix d'Augsbourg. Cependant, si la défense de la foi, menée par un prince catholique par des moyens temporels, peut se justifier dans le contexte de l'unité de

Le premier moyen utilisé, l'Inquisition, qui a évité de sanglantes guerres de religion en Espagne, n'est pas le système qu'une certaine « légende noire <sup>1</sup> » a décrit. En effet, si la torture existe <sup>2</sup>, elle n'est pas systématiquement utilisée et surtout, elle est réglementée : elle ne doit pas mettre en danger la vie de l'accusé, ni le mutiler ; quant aux aveux obtenus sous la question, ils doivent être ratifiés ensuite par celui-ci. En outre, elle n'a pas pour but de tuer en masse les hérétiques, mais de provoquer la peur : parmi toutes les sanctions – prison perpétuelle ou temporaire, galères perpétuelles ou temporaires, bannissement, flagellation, amende –, la mort sur le bûcher ne représente qu'une part minime des condamnations ; elle ne concerne que les hérétiques refusant d'abjurer et les relaps, soit en tout quelques milliers de victimes. Comme le dit Bartolomé Bennassar : « Si l'Inquisition avait été un tribunal comme les autres, je n'hésiterais pas à conclure, sans crainte de contradiction et au mépris des idées reçues, qu'elle fut supérieure <sup>3</sup>. »

Quant au second moyen utilisé, la guerre contre les princes protestants allemands, qui a pour but le maintien de l'unité de foi dans le Saint-Empire, il est rendu inévitable par l'attitude inflexible des luthériens, qui ne veulent pas d'une simple réforme disciplinaire de l'Église, mais qui souhaitent une reconnaissance officielle de leur religion. Or, Charles Quint, en tant qu'empereur, a la responsabilité, au moins morale, de cette unité religieuse du Saint-Empire : il ne peut donc pas accepter sans combat la liberté de culte. Néanmoins, son attitude est conciliante : il laisse toujours une porte ouverte à la discussion et cherche au maximum à éviter la guerre. Ainsi, celle-ci n'éclate qu'en 1546, soit seize ans après la Diète qui rejette la Confession d'Augsbourg). Et même après son éclatante victoire de Mühlberg, il tente de favoriser une cohabitation religieuse dans la paix, en attendant les décisions du Concile – c'est ce qu'on appelle l'Intérim d'Augsbourg. Néanmoins, il tient ferme sur les principes et, lorsqu'il comprend qu'il ne peut faire autrement que d'accorder la liberté religieuse, il se décharge entièrement sur son frère de

---

croyances à préserver, elle n'est plus de mise dans un État qui connaît des divisions religieuses. Elle risquerait en effet d'entraîner de graves troubles à l'ordre public et d'aggraver les dissensions : les moyens de servir la vérité doivent être rejetés s'ils nuisent à ce service ; c'est d'ailleurs ce qu'exprime saint Thomas d'Aquin : « C'est pour cela [pour éviter un plus grand mal] que même les rites des hérétiques et des païens ont été tolérés quelquefois par l'Église, quand les infidèles étaient une multitude » (II-II, q. 10, a 11). Dans ce cas, l'État chrétien a simplement pour mission de professer la vraie religion, de réserver à l'Église une aide officielle, et de faire respecter une législation chrétienne, ceci tout en laissant aux dissidents la faculté de suivre leur culte, s'il n'est pas contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

<sup>1</sup> — Véhiculée par Llorente, prêtre détroqué, qui publie en 1818 une *Histoire critique de l'Inquisition espagnole*.

<sup>2</sup> — Elle est d'ailleurs le fait de toutes les justices anciennes.

<sup>3</sup> — BENNASSAR B. : *L'Inquisition espagnole, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, « Collection Pluriel », 1979.

la responsabilité de cet acte en refusant de lui donner la moindre consigne pour conclure la paix d'Augsbourg de 1555.

En s'opposant avec vigueur à l'hérésie dans ses États et à l'Islam aux frontières de la chrétienté, Charles Quint accomplit sa mission de prince chrétien. Mais il ne se contente pas de défendre la chrétienté contre les assauts de l'hérésie dissolvante et de l'Islam conquérant : il favorise en outre l'extension de la chrétienté – la *Dilatatio Christianitatis* – à travers la conquête et l'évangélisation des Indes occidentales.

## **Son action dans le Nouveau Monde : extension de la Chrétienté**

L'extension de la chrétienté outre-mer se fait en deux temps : dans un premier temps, Charles Quint prend acte ou autorise la conquête des terres nouvellement découvertes, et dans un second temps, il veille à leur évangélisation.

La *Conquista* repose sur des entreprises individuelles puisqu'il revient aux conquistadors de financer et de conduire eux-mêmes leurs propres armées : elle n'est donc pas directement voulue par Charles Quint. Elle est néanmoins acceptée par lui, puisque les Indes occidentales sont intégrées à la couronne de Castille.

Cette conquête se réalise en deux grandes étapes, qui se déroulent à dix ans d'intervalle : d'une part, la conquête de l'empire aztèque, de 1519 à 1521, par Hernán Cortés et, d'autre part, la conquête de l'empire inca, de 1531 à 1535, par Francisco Pizarro. Elle se fait avec des effectifs militaires dérisoires, grâce à la division et au fatalisme des Indiens. Les Aztèques, en effet, règnent sur une confédération de peuples assujettis, dont certains les haïssent, comme les Totonèques ; ils croient par ailleurs au retour du dieu Quetzalcóatl – le serpent à plumes – qui avait promis de revenir par la mer orientale avec des hommes blancs et barbus : aussi, lorsque Cortés paraît, il est facilement assimilé au dieu et lorsqu'il arrive à Tenochtitlan, la capitale de la confédération aztèque, le souverain Montezuma lui déclare :

Seigneur nôtre [...], te voici enfin parvenu dans ta cité de Mexico. Tu es venu ici pour t'asseoir sur ton trône [...]. Non, je ne suis pas en train de rêver : je t'ai vu, j'ai mis mes regards sur ton visage. [...] Prends possession des demeures royales, donne repos à ton corps <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> — Si l'on en croit les informateurs de Sahagun, cet ethnologue espagnol débarqué en 1529 au Mexique et qui s'efforce de recueillir les traditions indiennes. Ce texte est cité par Marianne MAHN-LOT, *La Conquête de l'Amérique espagnole*, Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », p. 33.

Cortés persuade alors Montezuma de faire allégeance au « grand empereur » Charles Quint – et de lui payer un tribut.

Quant aux Incas, qui voient également dans les Espagnols des envoyés des dieux, les *viracochas*, ils sont en pleine guerre civile entre Huascar, l'Inca légitime, et un usurpateur, son demi-frère Atahualpa. Les Espagnols, qui apportent leur soutien à Huascar, obtiennent, après la mort de celui-ci, l'alliance de son successeur, Manco, et entrent pacifiquement dans Cuzco, capitale de l'empire inca.

La conquête est donc parfaitement acceptée par les Indiens eux-mêmes dans un premier temps. Ce n'est que dans un second temps, en raison de la révolte de Cuauhtémoc, neveu de Montezuma, chez les Aztèques, et de Manco lui-même, chez les Incas, que les Espagnols sont contraints de faire usage de leurs armes et qu'ils imposent une domination plus étroite aux Indiens.

Une fois la conquête réalisée, Charles Quint favorise l'évangélisation des Indiens. Cette évangélisation fait partie de son devoir de prince chrétien : il a en effet reçu une délégation apostolique du Saint-Siège pour convertir les indigènes des Indes occidentales. Cette délégation consiste en un droit, le *patronato*, qui lui permet de nommer les titulaires de tous les évêchés des Indes <sup>1</sup>. Elle comporte également un devoir : celui d'envoyer dans le Nouveau Monde des missionnaires « probes, doctes et expérimentés <sup>2</sup> ».

Ce sont les religieux mendiants, franciscains, dominicains et augustins <sup>3</sup>, qui sont chargés de la conversion des Indiens <sup>4</sup>. Les premiers missionnaires, des franciscains, débarquent en 1524 : ils sont douze, comme les Apôtres. Trente-cinq ans plus tard, en 1559, on compte 80 couvents rien que pour les franciscains. Les missionnaires apprennent les langues indigènes, le nahuatl notamment, en Nouvelle-Espagne ; ils traduisent des ouvrages de piété, fondent un collège pour les fils de caciques et gagnent rapidement la confiance des Indiens grâce à leur mode de vie austère. L'évangélisation est un succès : en 1536, à Texcoco, on baptise chaque semaine près de 500 Indiens <sup>5</sup>. Certes, cette évangélisation a ses limites : le christianisme des Indiens reste encore souvent superficiel <sup>6</sup> : mais du moins, le mouvement de conversion est engagé et il se poursuit par la suite dans le sens d'un approfondissement de la foi.

<sup>1</sup> — JULES II, bulle *Universalis Ecclesiae* de 1508. C'est donc Charles Quint qui choisit les responsables ecclésiastiques d'Amérique.

<sup>2</sup> — ALEXANDRE VI, bulles *Inter Cetera* et *Piis Fidelium* de 1493.

<sup>3</sup> — Il s'agit des ermites de saint Augustin.

<sup>4</sup> — C'est seulement sous Philippe II que les mendiants perdent leur monopole au profit des jésuites et des séculiers.

<sup>5</sup> — Les Indiens ont une dévotion particulière pour la Vierge de Guadalupe, apparue en 1531 à un des leurs sur le mont Tepeyac, près de Mexico.

<sup>6</sup> — Ils participent au culte catholique, mais continuent à consulter secrètement leurs anciens prêtres, devenus sorciers.

Ainsi, la conquête du Nouveau Monde, que Charles Quint couvre de son autorité <sup>1</sup>, semble être une œuvre tout à fait louable et bonne. Pourtant, très rapidement, des voix s'élèvent pour la dénoncer, créant ce qu'on appelle la « légende noire » de la *Conquista* : cette conquête des Indes occidentales n'a-t-elle pas été marquée par le génocide et l'esclavage des Indiens ? Les Espagnols ne se sont-ils pas comportés comme des barbares à l'égard de ces populations au naturel doux et pacifique ?

Ces accusations, qui trouvent leur origine dans l'ouvrage du dominicain Bartolomé de Las Casas, la *Très brève Relation de la destruction des Indes*, sont en grande partie injustifiées : s'il est vrai que la conquête a donné lieu à certains excès – dont d'ailleurs la plupart de leurs auteurs se sont repentis par la suite <sup>2</sup> –, en revanche, elle n'a pas été cette œuvre impie que décrit Las Casas. En effet, il n'y a pas eu de génocide voulu et conscient : le cataclysme démographique qui se produit en Amérique parmi les populations indiennes <sup>3</sup>, est dû, non pas aux mauvais traitements qu'auraient subis les Indiens, mais à un choc épidémique ; c'est la variole qui est la cause de la mort massive des Indiens, et non pas la cruauté des Espagnols qui, au contraire, s'efforcent de créer des hospices à Mexico et à Lima.

En ce qui concerne l'esclavage, celui-ci n'a porté que sur un très petit nombre d'Indiens <sup>4</sup> et pendant une période limitée <sup>5</sup> : à partir de 1542, l'esclavage des Indiens est prohibé par les *Lois nouvelles des Indes*, promulguées par Charles Quint. C'est un énorme progrès à une époque où le principe de l'esclavage est admis <sup>6</sup>.

Quant à l'*encomienda*, ce système d'encadrement des populations indiennes libres, tant décrié par Las Casas, il ne correspond pas à la caricature qu'en présente le dominicain. L'*encomienda* <sup>7</sup> est d'abord et avant tout destinée à

1 — Puisqu'il nomme Cortés et Pizarre gouverneurs des terres découvertes, respectivement en 1522 et 1529.

2 — Après la publication du *Confessionnaire* de LOAISA en 1560, qui oblige les conquistadors, sous peine de refus de l'absolution, à dédommager les Indiens pour les maux qu'ils leur ont causés.

3 — On passe au Mexique de 25 millions d'habitants en 1519 à 1,9 million en 1585, soit une diminution de plus de 90%.

4 — 0,05% de la population dans le ressort de l'*Audiencia* de Mexico, soit trois mille esclaves pour 6,5 millions d'habitants et 0% au Pérou (d'après DUMONT J., *La Vraie Controverse de Valladolid*, p. 83 et 90).

5 — Avant 1523, il est permis d'asservir les féroces Caraïbes anthropophages, « afin de leur faire perdre cette inhumaine coutume qu'ils ont » et, entre 1534 et 1542, l'esclavage est toléré quand il s'agit de prisonniers de guerre, puisque les Indiens eux-mêmes réduisent en esclavage leurs prisonniers, y compris espagnols. Il s'agit là d'un esclavage-réplique.

6 — A condition qu'il s'agisse de prisonniers infidèles, car on pourra alors les convertir. Dans le cas des prisonniers musulmans, il s'agit également d'un esclavage-réplique, pour répondre à l'esclavage que l'Islam turc ou barbaresque impose aux populations de l'Europe méditerranéenne, à travers les razzias sur les côtes ou les prises de navires.

7 — Elle apparaît en 1503 et dure jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle : on passe de l'*encomienda* de protection, instituée par Isabelle la Catholique en 1503, où les Indiens sont confiés à une

protéger et à évangéliser les Indiens, et n'est que secondairement et de façon provisoire un moyen d'utiliser la main-d'œuvre indienne. Certes, le roi concède aux conquistadors, d'une part le droit de percevoir pour eux-mêmes le tribut qui lui est dû par les Indiens et, d'autre part, le droit de faire travailler les Indiens aux champs ou dans les mines – ceci afin de permettre aux conquistadors de se rembourser des frais qu'ils ont engagés dans la Conquête<sup>1</sup> – mais Charles Quint exige en échange que les titulaires d'*encomiendas* veillent au bien-être<sup>2</sup> des Indiens qui leur sont ainsi confiés et qu'ils se chargent de leur instruction religieuse<sup>3</sup>. Par ailleurs, dans les villages où ils sont regroupés sous la direction de leurs chefs naturels<sup>4</sup>, les Indiens doivent être propriétaires de leur maison, de leur bétail et de leurs champs<sup>5</sup>. De ce fait, l'*encomienda* protège la propriété indienne : ce ne sont pas les

---

« bonne personne » espagnole chargée de leur évangélisation, à l'*encomienda* de service personnel, instituée par Ferdinand d'Aragon avec les lois de Burgos de 1513, qui autorise l'octroi de *repartimientos*, c'est-à-dire des contingents de main-d'œuvre indienne pour les travaux des champs ou des mines. Cette deuxième *encomienda* connaît son apogée lors de la conquête du continent, avec des distributions effectuées par Cortés et Pizarre, puis par les vice-rois, aux conquistadors, pour au maximum trois générations, au nom de Charles Quint. Elle disparaît en 1550 au Mexique et en 1600 au Pérou. L'*encomienda* n'est plus alors qu'un système sensiblement comparable à la seigneurie qui existe en Europe occidentale, le bénéficiaire se contentant de prélever une rente, correspondant au tribut qu'ailleurs les Indiens paient au fisc royal.

1 — Qui n'a rien coûté au trésor royal, mais qui bénéficie au roi grâce au *quinto real*, impôt de 20% sur la production minière américaine.

2 — Ce travail qu'ils peuvent être amenés à effectuer pour les Espagnols, les Indiens le font « comme des hommes libres ainsi qu'ils le sont et non comme des esclaves ». En fait, le travail forcé exigé dans l'*encomienda* prend simplement la suite des corvées qui existaient déjà – la *mita* dans l'empire inca. Ce système est très réglementé : le travail des Indiens « doit être tel qu'ils le puissent supporter et que leur soient laissés des temps de repos, pris chaque jour et chaque année » ; les Indiens « doivent recevoir pour leur travail le salaire convenable, non en argent mais en vêtements et autres choses nécessaires » (lois de Burgos de 1513). Il est aussi très contrôlé : il existe ainsi au Pérou un protecteur général des Indiens représentant le roi, qui effectue des visites. On dispose d'un rapport détaillé des activités du premier protecteur général des Indiens, l'évêque dominicain Valverde, datant de 1539 ; on peut notamment y lire : « J'ai tenu à visiter dans cette ville de Cuzco toutes les maisons des chrétiens où il y a des Indiens, [...] pour m'assurer si les chrétiens enseignent les Indiens dans la foi, chaque soir, comme cela doit se faire ; [...] s'ils les soignent lorsqu'ils sont malades et ne les laissent pas mourir ; s'ils leur donnent l'entretien et les choses nécessaires. [...] (DUMONT J., *La Vraie Controverse de Valladolid*, p. 51, 60 et 125). — L'évêque Vincent de Valverde, mort en 1543, mourut de la main des païens, tandis qu'il célébrait la sainte messe, dans l'île de la Puna (province de Quito). (NDLR.)

3 — Guillermo LOHMANN VILLENA écrit qu'au Pérou « les archives attestent avec quel zèle beaucoup de titulaires d'*encomiendas* se préoccupèrent d'engager par contrat des religieux pour qu'ils catéchisent leurs Indiens », ce qui est confirmé par ces mots de Motolmia, chef de file mexicain des Franciscains à l'époque de Charles Quint, qui déclare que parmi les titulaires d'*encomiendas*, on trouve « force bons chrétiens soucieux de la christianisation des indigènes » (DUMONT J., *La Vraie Controverse de Valladolid*, p. 120).

4 — Caciques dans les îles et au Mexique, *curacas* au Pérou.

5 — Instructions d'Isabelle la Catholique à Ovando, gouverneur des Antilles en 1503-1504.

*encomiendas*, mais les *haciendas* du 19<sup>e</sup> siècle qui sont la cause de la dépossession des Indiens <sup>1</sup>. Ainsi, l'*encomienda* est pour les Indiens une source de profit spirituel et temporel <sup>2</sup>.

L'action des Espagnols en Amérique est bénéfique aux Indiens. Il ne faut pas se laisser abuser par le mythe du bon sauvage développé par Las Casas. Les Espagnols ne sont pas des démons : il existe chez les conquistadors, dont beaucoup sont des *hidalgos*, une véritable noblesse de caractère, un idéal chevaleresque et un désir réel d'apporter la foi. Cortés, ainsi, tout au long de la Conquête, se présente comme l'homme de la croix face aux adorateurs d'idoles.

Quant aux Indiens, ce ne sont pas des anges, comme le prouvent les sacrifices humains et le cannibalisme qu'ils pratiquent avant l'arrivée des Espagnols <sup>3</sup>. Ces sacrifices provoquaient une véritable hécatombe chez les Aztèques, puisqu'ils coûtaient la vie chaque année à vingt mille personnes. On les retrouve dans la civilisation maya, dans la civilisation inca, même s'ils n'avaient pas la même ampleur, et chez les Indiens des forêts, les Guaranis notamment.

---

1 — La constitution des grands domaines a pour origine les lois libérales du 19<sup>e</sup> siècle, qui, en favorisant la dissolution des communautés agraires, permettent aux riches propriétaires l'appropriation abusive des terres indiennes, à travers le rachat des immenses biens fonciers communaux.

2 — Dans un autre genre, toujours pour le bien spirituel et temporel des populations indigènes, les Jésuites organisèrent au Paraguay les réductions guaranitiques. Voir abbé Bertrand LABOUCHE, « Les réductions guaranitiques ou les missions jésuites au Paraguay », *Le Sel de la terre* 50, automne 2004, p. 198. (NDLR.)

3 — Jean DUMONT décrit ces pratiques dans *La Vraie controverse de Valladolid*, Paris, Critérian, 1995, p. 234-235 : « Chez les Aztèques, les sacrifices humains se répétaient [...] selon une abominable variété. Il y avait les sacrifices d'enfants qu'on emmenait en groupes nombreux sur les montagnes pour leur arracher le cœur, encore palpitant, afin d'obtenir les faveurs du dieu de la pluie. Si les enfants pleuraient, c'était la pluie qui s'annonçait. [...] Il y avait les sacrifices de jeunes gens, élevés spécialement comme on engraisse des animaux avant de les tuer, et dont on arrachait le cœur palpitant au sommet des temples pyramides. Puis on les précipitait au bas des gradins, et on leur coupait la tête qu'on piquait sur un pieu, le corps lui-même étant dépecé et mangé. [...] Il y avait, offerts au dieu Soleil, les sacrifices massifs de prisonniers, auxquels on arrachait pareillement le cœur au sommet des temples pyramides. Le sacrificateur offrait ces cœurs au Soleil, les donnait ensuite aux prêtres les plus vieux qui les mangeaient. [...] Il y avait enfin [...] les sacrifices offerts au dieu du feu. Cette fois, les prisonniers étaient couverts d'une poudre stupéfiante de marijuana qui leur faisait perdre connaissance. Et, les pieds et les mains attachés, ils étaient jetés sur un grand tas de braises ardentes. Ils grillaient là un bon moment, sans se débattre puisqu'ils étaient stupéfiés. Puis, au moyen de grands crochets, on les retirait avant qu'ils ne soient complètement morts, pour les précipiter sur une pierre de sacrifice où on leur arrachait le cœur encore palpitant, comme il était de règle pour tous les sacrifices. Ainsi pouvait-on manger leurs corps grillés au barbecue. [...] Les prêtres sacrificateurs [...] ne se lavaient jamais, gardant notamment poissées de sang leurs longues chevelures qui attiraient sur eux l'odeur d'épouvante qui leur convenait. Comme elle convenait aux idoles [...] qu'entouraient, disent les premiers conquistadors qui en furent témoins, des millions de mouches vrombissant. »

Incontestablement, donc, la Conquête a été pour ces contrées un bienfait. Et comme elle a été assumée et encouragée par Charles Quint, celui-ci y trouve l'un de ses droits les plus légitimes au titre de prince chrétien.

## Conclusion

Ainsi, Charles Quint apparaît bien comme un prince chrétien, et même un modèle de prince chrétien dans la mesure où, à côté d'une vie de piété, il s'est toujours efforcé de mener une politique chrétienne. C'est parce qu'il ne veut pas séparer sa foi de son action de chef d'État qu'il se fait, aux quatre coins de l'Europe, le champion de la chrétienté latine, dont il représente le dernier espoir d'unité. C'est aussi pour cela qu'il fait porter l'Évangile aux peuples du Nouveau Monde. Ce n'est pas un hasard si son règne coïncide avec une période de renouveau pour l'Église catholique. La Contre-Réforme, initiée par le concile de Trente (1545-1563), a réussi parce que l'Église a bénéficié du soutien d'un pouvoir temporel chrétien fort <sup>1</sup>.

La politique chrétienne engagée par Charles Quint est poursuivie par son fils Philippe II, qui s'efforce de maintenir l'unité religieuse partout où cela est encore possible : dans ses possessions d'abord – dans les Pays-Bas notamment, où il combat les calvinistes –, en France ensuite où il apporte son aide et son soutien à la Ligue catholique. Philippe II, comme son père, lutte également contre les Ottomans, qu'il met en déroute à Lépante <sup>2</sup> en 1571 <sup>3</sup>, victoire qui redonne espoir et courage à la chrétienté.

Charles Quint a montré – comme d'autres avant lui et après lui <sup>4</sup> – qu'il est possible d'exercer le pouvoir temporel chrétien dans sa plénitude, en instaurant tout dans le Christ, en créant un véritable État chrétien, une véritable cité catholique.



Armes de Charles-Quint

<sup>1</sup> — Les périodes d'efflorescence du catholicisme sont toujours – à l'exception des débuts du christianisme, où l'élan initial donné par le Christ est suffisant pour permettre une diffusion rapide de la foi – des époques où se manifeste un pouvoir temporel chrétien fort sur lequel l'Église, libre de développer son apostolat, peut s'appuyer : c'est le cas sous Constantin, sous Charlemagne, sous saint Louis.

<sup>2</sup> — L'antique Naupacte, dans le Golfe de Corinthe.

<sup>3</sup> — Saint Pie V, alors pape, fait prier toute la chrétienté pour les armées de la Sainte Ligue.

<sup>4</sup> — Charles Quint n'est pas l'unique modèle de prince chrétien. Il en existe aussi en France, comme saint Louis ou Louis XIII.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**